

Réunion du 27 janvier 2011

L'an deux mil onze, le vingt sept janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JEUDY, Maire

Date de convocation : 18 janvier 2011

Présents : Messieurs JEUDY, PERRIER, BARRET, AUGENDRE et LABBE. Mesdames DESNAUDS, GRANSEIGNE, LAMARTINE, SOURIOUX, TOURRET, VEDRINE, DUBOIS et MERITET.

Absent : Monsieur DETOURBET

Madame Sylvette DESNAUDS a été élu secrétaire de séance

.....

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal observe une minute de silence à la mémoire de Bernard Lemmet.
Monsieur le Maire fait part des condoléances de Monsieur le Préfet.

Travaux d'économies d'énergie dans les bâtiments communaux

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 21 octobre 2010, le Conseil Municipal a décidé la réalisation de travaux d'économies d'énergies dans les bâtiments communaux. Ces travaux concernent le changement de portes et fenêtres ainsi que des compléments d'isolation de la Mairie, la salle annexe, le centre de loisirs et l'école.

Ces travaux seront étendus au logement locatif communal de M. et Mme Quilleret, rue du marché. De plus, les menuiseries devront être en bois, en raison des prescriptions des services des bâtiments de France imposées par la proximité de l'église.

Enfin le montant des travaux doit être d'au moins 45 000 € pour une demande de subvention auprès du Conseil Général (gros travaux sur bâtiments communaux).

Par conséquent, le Conseil Municipal décide de modifier sa décision et décide de réaliser ces travaux pour : l'école, la mairie, la cantine, le centre de loisirs, les salles annexes de la mairie et le logement Quilleret. **Le montant des travaux est évalué à 49 075 € HT.**

Une subvention est sollicitée auprès des services de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux en demandant de prendre en compte le surcoût architectural lié au périmètre de l'église.

Une subvention est sollicitée auprès du Conseil Général au titre du fonds 2 (gros travaux sur bâtiments communaux).

Cette délibération annule et remplace la délibération du 21 Octobre 2010.

Projets travaux 2011

Le dossier concernant la 2ème tranche du contrat communal d'aménagement du bourg a été déposé auprès du Conseil Général au titre du fonds 2. Le dossier des travaux d'économies d'énergie dans les bâtiments communaux est déposé aussi au titre du fonds 2 mais en seconde position.

Monsieur le Maire précise que ces travaux ne pourront être réalisés que si les subventions sont accordées par les différents partenaires (Etat et Conseil Général).

.../...

Comme l'année dernière, le Conseil Général a alloué une subvention à la commune au titre du fonds 1. Le montant est de 6 493 € pour l'année 2011. La commune doit réaliser une dépense d'un montant minimum de 12 986 €. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir aux dépenses qui pourraient être concernées par cette subvention.

Madame Tourret suggère l'achat d'un défibrillateur (1 800 € + 1 200 € pour une armoire murale, le tout pouvant être subventionné à 50 % par Groupama). Elle évoque également la nécessité de réfléchir au problème d'accès aux toilettes de la salle de la mairie.

Les différentes suggestions pour les travaux à réaliser seront faites lors de la prochaine réunion avec un chiffrage pour chaque idée.

La réunion de la commission des finances pour la préparation du budget est fixée au lundi 14 mars à 8 heures.

Réception des travaux rue du Faubourg Saint-Pourçain

Il est nécessaire d'attendre que l'ensemble des travaux soit terminé : marquages au sol, plantations. Cette réception pourrait être envisagée en avril ou mai.

Le choix du nom du parking sera fait lors de la prochaine réunion.

Adhésion à la SPA

Par délibération du 31 mars 2009, le Conseil Municipal avait décidé de suspendre son adhésion à la SPA en raison de l'augmentation très importante de la cotisation demandée.

Dans un courrier du 6 janvier 2011, les services de la Préfecture ont rappelés l'obligation pour les communes de disposer d'un lieu de garde et de détention des animaux errants ou dangereux, en vertu des articles L.21120 et L.211-24 du code rural. Il appartient de ce fait à chaque commune de disposer d'une fourrière pour chiens et chats, ou de bénéficier du service d'une fourrière implantée sur une autre commune.

Après délibération, et afin de respecter la réglementation, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la SPA. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention découlant de cette décision.

La somme correspondante sera inscrite chaque année au budget : 0,50 € par habitant.

Débat public sur la RCEA

Il reste deux réunions publiques. Ce dossier semble complexe et il est difficile pour l'instant de connaître de façon exacte l'aboutissement de cette affaire.

Remplacement de Bernard Lemmet

Jean-François Augendre est élu pour siéger au syndicat intercommunal des fusées paragrêles.

Fabienne Védrine est nommée à la commission des bâtiments.

.../...

Subvention à IFI 03

A l'unanimité, le Conseil Municipal accorde une subvention à IFI 03 (centre de formation des apprentis) pour Alexandre Artigaud et Julien Guerchouch actuellement scolarisés dans cet établissement.

Le montant est fixé à 45 € par apprenti, soit 90 €. Cette somme sera inscrite au budget 2011 et sera versée à l'établissement scolaire.

Questions diverses

La fédération départementale du Hand Ball quitte le bureau qu'elle occupait dans la salle annexe car le Conseil Général lui a ouvert des locaux à Moulins au sein de la maison départementale des sports. Cependant, la fédération continuera à organiser des réunions dans la salle annexe.

Il est nécessaire de réparer le miroir de la rue du four.

Lors de la dernière réunion du syndicat du camping, Monsieur Bouchut, Président s'est plaint de la répartition du travail d'entretien du terrain de camping entre les deux communes. Il estime que Tronget en fait plus que Le Montet.

L'eau du robinet a très mauvais goût en ce moment.

Le problème des poubelles du HLM va être réglé entre le SICTOM et Allier Habitat.

Plusieurs devis seront établis pour les plantations d'arbustes à réaliser dans la rue du Faubourg Saint-Pourçain. L'estimation de Michel Moret s'élève à 1 396 €.

Il faudrait envisager de mettre moins de sapins de Noël dans les rues l'année prochaine car beaucoup ne sont pas décorés.

Les devis étant trop élevés, Monsieur le Maire ne souhaite pas donner suite au remplacement du panneau d'entrée d'agglomération situé côté rue du Faubourg Saint-Pourçain et il trouve que le panneau actuel est toujours en bon état.

Il faudrait mettre des barreaux aux fenêtres au local situé à l'arrière du centre socio-culturel, vers le terrain de boules.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.